

**MAIRIE DE LA VILLE
DE**



SARRE-UNION

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

34, Grand'Rue
67262 SARRE-UNION Cedex
Tél. 03 88 01 14 74
Fax 03 88 00 28 15
e-mail : mairie@ville-sarre-union.fr

COMMUNE DE SARRE-UNION
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux août à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Sarre-Union, après convocation légale en date du 16 août 2016 avec l'ordre du jour suivant :

1. Marchés publics
2. Affaires de personnel
3. Divers

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Etaient présents : M. Richard Brumm, Mme Jacqueline Melchiori, M. Pierre Osswald, Mme Marie-Claire Giesler, M. Claude Bortoluzzi, Mme Suzanne Hochstrasser, adjoints, M. Michel Anheim, M. Jean-Claude Zaun, Mme Nicole Lenjoint, Mme Anny Rauch, Mme Isabelle Masson, M. Cyrille Stamm-Jakob, Mme Micheline Escher, M. Christophe Schoenacker, Mme Marie-Pierre Giessinger, M. Florent Wahl, Mme Christiane Brion, Mme Marie-Christine Steiner et M. Robert Buchy.

Procurations :

Mme Helga Schmidt à Mme Suzanne Hochstrasser
M. Baptiste Pierre à Mme Christiane Brion

Absent : M. Didier Schuster

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20 – le quorum étant atteint.

Mme Marie-Claire Giesler a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Marchés publics

1a. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un funérarium à Sarre-Union – Avant projet et forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

201600822DCM1A

Nomenclature ACTES : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un funérarium a été attribué par délibération du 26 mai 2016 au **Groupement Alain BENEDICK ARCHITECTURE (67320) DRULINGEN – Jean- Michel SCHMIDT Architecte (67000) STRASBOURG - SIB ETUDES (67202) WOLFISHEIM et GROUPE FLUIDES (67800) BISCHEIM**. La rémunération du maître d'œuvre correspond à un forfait provisoire de 24 900.- € HT calculé à partir d'un taux d'honoraires de 9,96 % appliqué sur la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux et arrêté à 250 000 € HT par le maître d'ouvrage.

Suite à l'étude liée à la mission APD, il est proposé d'augmenter le montant prévisionnel des travaux de 142 000 € HT.

Les superficies initialement prévues se sont avérées insuffisantes, il convient donc de construire un bâtiment plus grand pour des raisons fonctionnelles (bureau, local technique notamment).

Le projet initial ne prévoyait pas d'aménagements extérieurs.

Le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter est de 392 000.- € HT.

Conformément aux dispositions du contrat de la maîtrise d'œuvre, il convient d'établir par avenant le forfait définitif de rémunération, qui s'élève par conséquent à 39 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux de construction d'un funérarium établi par le maître d'œuvre.
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de la maîtrise d'œuvre et d'autoriser le Maire à signer cet avenant
- de solliciter les subventions du Conseil Général et d'autoriser le Maire à signer toute convention financière susceptible d'intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération.
- d'imputer les dépenses à l'article 21318/461 du budget principal de la Commune.
- d'autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire

Texte adopté à l'unanimité.

1b. Accords-cadres pour l'entretien des accotements des chemins ruraux et forestiers et pour les travaux de couverture, étanchéité et zinguerie des bâtiments communaux

201600822DCM1B

Nomenclature ACTES : 1.1 Marchés publics

Le Conseil Municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du :

- 21 juin 2016 pour l'entretien des accotements des chemins ruraux et forestiers
- 23 juin 2016 pour les travaux de couverture, étanchéité et zinguerie

Après délibération, autorise le Maire à signer les accords-cadres suivants :

ACCORDS-CADRES	TITULAIRES
Accord-cadre : Entretien des accotements des chemins ruraux et forestiers	. Ets HOLTZINGER (57370) Phalsbourg
Accord-cadre : Couverture, étanchéité, zinguerie	. Ets TOIT9 (67260) Sarre-Union

Chaque accord-cadre est conclu avec **UN** opérateur économique

- Durée des accords-cadres :

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS RURAUX ET FORESTIERS

12 mois à compter de la notification de l'accord-cadre, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée

COUVERTURE, ETANCHEITE, ZINGUERIE

12 mois à compter de la notification de l'accord cadre, renouvelable une fois par reconduction expresse pour la même durée

- Montant des accords-cadres:

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS RURAUX ET FORESTIERS

Montant minimum : 3 000.- € H.T

Montant maximum : 25 000.- € H.T

COUVERTURE, ETANCHEITE, ZINGUERIE

Montant minimum : 1 000.- € H.T

Montant maximum : 40 000.- € H.T

- Procédure :

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS RURAUX ET FORESTIERS

Marché à procédure adaptée selon les articles 27, 57, 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

COUVERTURE, ETANCHEITE, ZINGUERIE

Marché à procédure adaptée selon les articles 27, 57, 78 et 79 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Texte adopté à l'unanimité.

1c. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de reconstruction du Centre Socio-Culturel de Sarre-Union

201600822DCM1C

Nomenclature ACTES : 1.4 Autres types de contrats

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Par délibération en date du 05 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération de reconstruction du Centre Socio-Culturel et a autorisé le lancement d'une procédure de concours d'architecture pour cette opération.

Afin de mener à bien ce projet, la ville souhaite bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle s'est rapprochée de cinq prestataires potentiels. Après analyse, il s'avère que le cabinet HAMEAUCITE (68350) BRUNSTATT a déposé l'offre la mieux disante.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de reconstruction du Centre Socio-Culturel de SARRE-UNION entre la Ville et le Cabinet HAMEAUCITE de (68350) BRUNSTATT;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé «Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de reconstruction du Centre Socio-Culturel de SARRE-UNION».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Attributaire :

Cabinet HAMEAUCITE de (68350) BRUNSTATT

Honoraires :

88 800 € HT

La dépense sera imputée à l'article 21318/402 du budget de la Commune

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

2. Affaires de personnel : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

20160822DCM2

Nomenclature ACTES : 4.2 Personnel contractuel

Le Maire expose que, dans l'attente de la redéfinition du poste de l'agent chargé de la surveillance de la voie publique, la Commune devra temporairement recruter du personnel non titulaire à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide qu'avec effet du 29 août 2016 et pour une période de trois mois renouvelable une fois, la Commune pourra recruter pour un accroissement temporaire d'activité un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

L'agent percevra un salaire brut (mensuel) correspondant à l'indice brut 340, majoré 321.
Les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Texte adopté à l'unanimité.

3. Divers

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal les dates des événements qui auront lieu au mois de septembre :

- * Le 03 : Ping Tour organisé par le Club de Tennis de Table
- * Le 10 : Sarre-Union dans les étoiles organisé par le Rotary Club
- * Le 18 : 11^{ème} fête d'automne organisée par le Comité des Fêtes

La séance est levée à 20 heures.

A Sarre-Union, le 22 août 2016

Le Maire,

Marc SENE

